

# Les 4L – Lieux-Limite-Loi-Langage

---

Extrait de « Les outils de la pédagogie institutionnelle »

Solange Nicolet et Carole Dénéreaz

<https://123dok.net/document/q2nled6q-les-outils-de-la-p%C3%A9dagogie-institutionnelle.html>

Les quatre L, Lieux-Limite-Loi-Langage sont les concepts centraux de la pédagogie institutionnelle. Ils soutiennent la vie de la classe, permettent l'instauration et la suppression des institutions. Ces 4 L ne se voient pas forcément mais sont pourtant partout présents. Ils constituent le milieu, qui lui va aider à structurer l'individu et le groupe.

Jacques Pain (1994) raconte : « Nous parlions en plaisantant, à l'époque, des 4 L. Ces « 4L » sont fondamentaux. Le langage est lié par les lieux, les limites et les lois. Les lieux, les limites et les lois sont liés par le langage ». Les 4 L sont donc tous liés les-uns aux autres, ils sont interdépendants et par conséquent indissociables.

## L comme Lieu

Comme le mentionne Francis Imbert (1996, p.14), « Comme humain, nous avons la nécessité d'être géographiquement inscrit ; notre lieu, notre habitat, la manière dont nous nous y ancrons, les rituels temporels sont des balises nécessaires à notre survie psychique ». Les élèves ont donc, comme tout humain, besoin de lieux dans lesquels ils puissent vivre en tant que sujets. Ils ont besoin de s'inscrire dans le groupe-classe, de s'y faire une place. L'aménagement de la classe prend ici une importance non négligeable et doit être pensé de manière réfléchie. L'enseignant doit mettre à disposition des élèves des lieux organisés de manière structurée, ayant une réelle place dans l'emploi du temps, et être attentif à ce que tous les élèves les repèrent et les reconnaissent.

Lorsque nous parlons de lieux, nous entendons principalement les lieux de parole et les lieux de travail. Les lieux de parole sont, par exemple, le quoi de neuf et le conseil, tandis que les lieux de travail peuvent être des zones de travail individuel, des ateliers ou des coins réservés à des activités particulières (ordinateurs, bibliothèque...).

La seule existence de lieux n'est cependant pas suffisante pour que les enfants puissent les investir. Afin qu'ils puissent s'inscrire véritablement dans ces lieux, il est essentiel qu'ils se les approprient. Cette appropriation est la base de l'apprentissage, notamment car elle encourage les échanges et renforce le sentiment de sécurité. F. Oury et A. Vasquez ont d'ailleurs écrit dans leur livre (1979, p.175) « Là où on est, se sentir « chez soi », semble une des conditions premières préalables à tout engagement personnel dans une action quelconque, et notamment dans des actions comme l'éducation, ou l'apprentissage ». Pour arriver à cette appropriation, il faut que les lieux prennent sens pour les élèves. Ceci peut être favorisé en donnant par exemple aux élèves la possibilité de penser l'organisation géographique de l'espace classe et de le personnaliser (aménagement, décoration).

## L comme Limite

Les limites sont des repères permettant les échanges, la reconnaissance de chacun (soi et les autres) à l'intérieur d'un lieu.

« Les limites sont une frontière commune [...] entre les désirs du groupe, enfants et adulte, et les nécessités d'un ordre intérieur ou extérieur à la classe que l'on s'efforce d'aménager ensemble » (F. Oury & A. Vasquez, 1971, p.412).

En pédagogie, les limites peuvent être soit symboliques, soit d'espace et de temps.

- Les limites symboliques sont liées à la distance entre soi et l'environnement. Les lois et règles de la classe, en fixant les droits et devoirs des individus, limitent les luttes de pouvoir entre eux et permettent d'offrir un cadre propice au développement des relations. Il peut s'agir par exemple des règles en vigueur dans les lieux de parole. Les limites renvoient également au concept de liberté car dans un monde sans limites, la liberté n'existerait pas. Les fonctions, statuts et rôles qu'une personne a au sein de la classe, par le biais entre autres des groupements de travail, des ceintures ou des métiers déterminent les zones de compétence, de liberté et de responsabilité de chacun. Dans la classe institutionnelle, le pouvoir et les responsabilités sont partagés, les limites sont donc indispensables afin que personne ne dispose du pouvoir ou de la responsabilité absolus et que chacun jouisse d'une liberté proportionnelle à son statut.

Grâce à ces limites, les élèves peuvent présider des moments de la classe, avoir plus de responsabilités.

La zone personnelle de sécurité confère à l'élève un territoire privé, qui n'appartient qu'à lui. Elle doit également être délimitée pour chaque élève afin de permettre une distance entre lui et le reste du groupe.

Les limites symboliques sont également celles représentées par des maîtres-mots, très utilisés en pédagogie institutionnelle. Elles servent alors à marquer le début ou la fin d'un moment.

- Les limites spatiales sont celles qui structurent les lieux de la classe, tant au niveau de leur fonction qu'au niveau géographique (voir le point "L comme Lieu").
- Les limites temporelles correspondent à l'emploi du temps, à la mise en place de repères temporels fixes (voir le point "L comme Lieu").

## L comme Loi

La loi est constituée par l'ensemble des règles qui permettent au groupe d'exister et à l'individu d'exister dans ce groupe. Transgresser la loi signifie remettre en cause sa place dans le groupe. Il n'est pas possible de vivre ensemble sans l'interdire.

Dans son ouvrage *Vivre ensemble, un enjeu pour l'école* (1997), Francis Imbert met en évidence le fait que la socialisation des élèves est le problème prioritaire de l'École aujourd'hui et que la fonction éducative est passée, en partie, de la famille à l'école. Elle a désormais pour rôle de permettre aux élèves de se situer en personnes parmi d'autres, de renoncer aux relations symbiotiques dans lesquelles vit le petit enfant, pour accéder peu à peu aux liens symboliques que représentent le langage, la loi, les interdits et les valeurs. Selon lui, « Il importe, aujourd'hui, que les pédagogues sachent qu'il relève éminemment de leur fonction éducative de supporter ce travail de séparation et d'alliance, d'où peut résulter que là où il y avait chaos, entrecroisements d'enfants bolides, puisse se réarticuler un vivre-ensemble pacifié ».

Les lois de la classe sont affichées et connues de tous. Ce sont les éléments qui définissent les limites. Par exemple, si une loi pour le conseil est « lever la main pour prendre la parole », la limite serait « ne pas s'exprimer dès qu'on en a l'envie ». Par l'instauration de ces lois, les élèves savent donc ce que chacun a le droit ou non de faire mais aussi ce qui les protège. Elles facilitent ainsi la création d'un lieu sécurisé et permettent aux élèves de se sentir rassurés. Il est primordial que ces lois soient affichées en classe de manière à ce qu'elles soient repérables et connues de tous. Grâce aux lois, le travail et la collaboration peuvent avoir lieu dans un environnement clair et serein, le respect des droits et devoirs de chacun est

assuré et l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, la prise de responsabilités ainsi que l'émergence de la parole sont favorisées.

On peut distinguer deux sortes de lois: les lois négociables et les lois non négociables.

Les lois non négociables sont issues de travaux d'ethnologues. Elles n'ont à être construites ni par les élèves, ni par l'enseignant, mais doivent être instaurées par ce dernier. Ces lois sont des conditions d'entrée dans l'humanité

- Interdiction d'inceste: Cette loi interdit la relation privilégiée pouvant avoir lieu entre l'enseignant et un élève en soulignant le fait que les relations duelles et fusionnelles sont néfastes. L'enseignant est l'enseignant de tous les élèves et non pas d'un seul. Elle interdit également la confusion des places. Les élèves doivent avoir conscience du fait que tout le monde est différent et qu'il est donc normal que la place que l'on occupe soit différente elle aussi. Il doit comprendre qu'il peut évoluer de façon autonome et que l'adulte ne dispose pas d'un pouvoir absolu sur sa vie.
- Interdiction de violence: Tout dérapage physique ou verbal allant à l'encontre du respect de l'autre doit être banni. Cet interdit assure la sécurité et la survie des individus et du groupe. « Il s'agit ici de limiter la pulsion de toute-puissance de l'enfant ou de l'adolescent, afin qu'il prenne progressivement conscience que l'autre existe, être humain et être de désirs comme lui, et donc qu'il a droit au respect de son intégrité physique et morale. » (Meirieu) Il est important de valoriser la verbalisation: chaque élève a le droit de dire ce qu'il pense afin de se sentir exister.
- Interdiction de parasitage: La production et le travail sont des conditions de la subsistance et du développement d'un groupe social. L'interdiction de parasitage, ou obligation de produire, garantit que la classe est un lieu pour travailler, où le professeur enseigne et les élèves apprennent. C'est l'idée aussi que les élèves doivent se sentir utiles pour trouver leur place dans la classe et qu'il leur faut pour cela un environnement propice au travail.

Les lois négociables sont celles mises en places ou discutées lors du conseil de classe. Elles sont donc construites dans l'enceinte de la classe, contrairement aux lois non négociables.

- Les règles de vie: Elles sont soumises à l'approbation de tous au conseil et peuvent être modifiées. Ces règles de vie ne s'adressent pas seulement aux élèves mais également à l'enseignant.
- Les sanctions: Une sanction est donnée lorsqu'une règle a été transgressée. Les sanctions sont discutées collectivement lors du conseil et expliquées afin que tous en comprennent le sens. Elles n'ont pas pour but d'exclure l'élève mais, au contraire, de lui permettre de se réinsérer dans le groupe. D'après Héveline, E. et Robbes, B. (2010, p.27), « la sanction reconnaît à l'individu la responsabilité de ses actes, donc de sa dignité de personne humaine consciente ».

## L comme Langage

Le langage est un élément central de la pédagogie institutionnelle car il va permettre la parole, susciter l'apprentissage, motiver l'enseignement. Il est à la fois condition et cause des 3 L précédents. Le langage est présent partout et d'une part aide à la gestion des diverses institutions de la classe coopérative, tandis que d'autre part il consiste en l'objectif même de certaines institutions comme le Conseil de classe ou le Quoi de neuf.

Il permet « l'entrée dans l'humanité » en favorisant plusieurs canaux d'expression (l'écrit, le verbal, l'art, etc.) au travers de la collaboration entre les pairs. Mais le langage ne correspond pas uniquement à ce que nous disons. En effet, il s'agit aussi de la communication non-verbale. La parole peine parfois à se libérer, il y a souvent des blocages, des timidités. Il importe alors à l'enseignant d'instaurer des lieux valorisant le langage propre de chaque enfant.

Les élèves ne parleront pas à n'importe quel moment ni n'importe où. Dans la classe institutionnelle, des lieux de parole sont institués et clairement définis aussi bien dans le temps que dans l'espace (voir chapitre : Les institutions de la pédagogie institutionnelle ou les outils coopératifs). Ces lieux de parole aideront les élèves à s'exprimer sur leurs émotions, des faits de leur vie, ou leurs avis par exemple. Les Lois, les Limites et les Lieux permettent à chacun de savoir où, quand, et de quelle façon il pourra s'exprimer.

Le langage évolue avec la classe et les différentes institutions de paroles deviennent au cours de l'année de plus en plus nombreuses.

## Bibliographie

*De la pédagogie institutionnelle à la formation des maitres*, Jacques Pain. Matrice, 1994

*L'inconscient dans la classe*, Groupe de recherche en pédagogie institutionnelle. Francis Imbert 1996

*De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*, Fernand Oury et Aïda Vasquez. Éditions Maspero, 1971

*Qui c'est l'conseil ?* Fernand Oury et Catherine Pochet. Éditions Maspero, 1979

*Démarrer une classe en pédagogie institutionnelle*, Edith Héveline, Bruno Robbes. Champ social, 2010